

Perquisition à mon domicile

Par Poulain, le 19/01/2009 à 17:16

une perquisition a été effectué à mon domicile, suite une plainte de mon travail pour vol d'ordinateur. Après perquisition, la police n'a rien trouvé, puisque je n'y suis pour rien pour ses vols. de plus j'ai été licencié pour se motif. ai je droit à un préjudice moral. merci

Par frog, le 19/01/2009 à 17:27

Si la faute n'a pas pu être prouvée et que vous avez été acquitté au pénal, vous avez tout intérêt à porter votre cas devant les prud'hommes et exiger que votre licenciement soit qualifié sans cause réelle et sérieuse.